MOIS des Mariages.	NOMS PROPRES des ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.

Les Tables Alphabétiques doivent être faites et certifiées par les Officiers de l'État civil dans le mois qui suivra la clôture du Registre, c'est-à-dire en janvier 1815, (art. 2 et 4 du Décret impérial du 20 juillet 1807).

TABLE ALPHABÉTIQUE.

	Pages.
A.	
B.	
Brauffaert ange	2
C	
D.	
De Buschere Jean Baptiste	6
De Wals Michel	8
De Vaijer jean	9
Dermé Nicolas joseph	11
E.	
F	
G.	
H	
I	
K	
L.	
Lahaye Pierre	4.
M.	
N	
O.	
P.	
Q	
R.	
S.	
Sprentels jean Baptiste	3
T.	
V	
Van loo Guillaume	1
Van der Linden henri	5
Vrient jaques joseph	10.

Clos et arrêté par nous officier de l'état civil de la commune d'Yssche ce 7 janvier 1816.

[illegible] adjoint maire